

Stationnement Parking St Nicolas

Nous vous informons que la société PARCUS accorde à nos patients hospitalisés un tarif préférentiel, à savoir :

→ Abonnement

Durée variable à votre choix : 14 € pour 2 jours et 5,50 € / jour supplémentaire

14€

Ce titre sera émis à compter de la date et de l'heure d'entrée. Il vous permettra d'entrer et de sortir autant de fois que nécessaire pendant toute sa durée de validité. Il sera directement présenté à la borne d'entrée ou de sortie.

→ Chèques parkings

Autorisant jusqu'à 14H consécutives de stationnement à un tarif réduit.

5 chèques pour

17€

Dans ce cas, pour acquitter votre stationnement, présentez vous à une caisse automatique. Introduisez votre ticket d'entrée dans la caisse automatique. Insérez ensuite votre chèque parking. Un ticket de sortie vous sera alors délivré et vous permettra de sortir de l'établissement (tout dépassement au-delà des 14 heures sera facturé).

Pour bénéficier de ces tarifs adressez-vous aux hôtesses d'accueil du Centre Paul Strauss qui vous remettront le formulaire adéquat

Tarifs des prestations

[le Centre ne facture pas
de dépassement d'honoraires]

→ Hospitalisation de jour

Prix de journée

Médecine chimiothérapie	1 650 €
Médecine "autres"	800 €

→ Hospitalisation complète

Prix de journée

Médecine & chirurgie.....	1 016,69 €
---------------------------	------------

Supplément en régime particulier :

chambre individuelle	58 €
----------------------------	------

Forfait journalier	18 €
--------------------------	------

Le prix de journée d'hospitalisation est un forfait qui comprend les honoraires médicaux, les soins, les examens et les médicaments.

→ Consultations & examens externes

Consultation spécialisée	23 €
--------------------------------	------

Examens externes :

Tous les examens effectués au Centre sont facturés sur la base des règles et nomenclatures de la sécurité sociale en vigueur.

→ Pour les accompagnants des patients hospitalisés

→ repas : 7 €

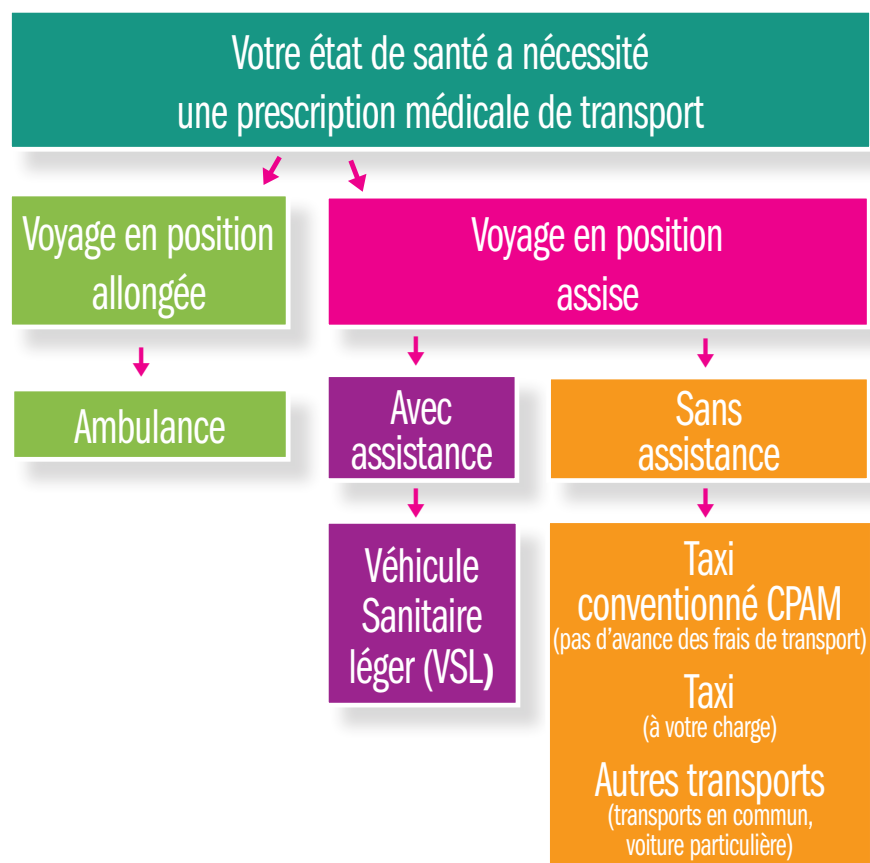
→ petit déjeuner : 3,50 €



Frais de transport, leur remboursement n'est pas systématique

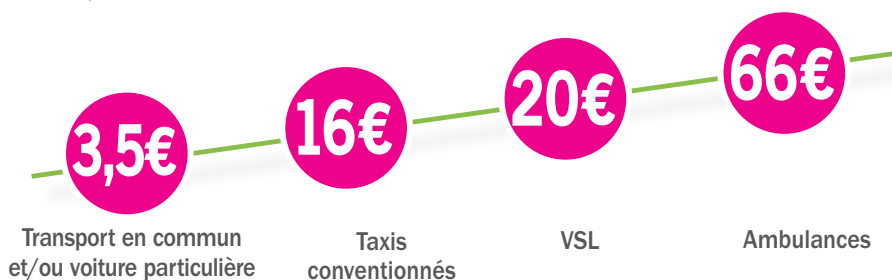
La prise en charge de vos frais de transport est subordonnée à l'établissement d'une prescription médicale de transport délivrée par votre médecin, attestant que votre état de santé (votre degré d'autonomie) justifie l'usage d'un moyen de transport prescrit (Articles R.322.10 et R.322.11 du Code de la sécurité sociale).

→ Recommandations par l'Assurance Maladie



→ Coûts estimatifs liés aux différents moyens de transport :

pour 10 kms aller en Alsace.



Dans certains cas, la prise en charge des frais de transport nécessite, en plus d'une prescription médicale, l'accord préalable de votre organisme d'Assurance Maladie.

Tarifs téléphone télévision wifi



→ Téléphone

Location du téléphone

4€

Acompte sur
consommation

6€

→ Télévision

Jour

3.²⁰€

Semaine

19.²⁰€

Mois

57.⁶⁰€

→ Wifi



Offert par le Centre Paul Strauss

UNICANCER

CENTRE PAUL STRAUSS
centre régional de lutte contre le cancer